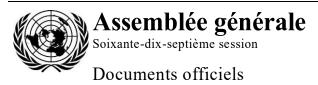
Nations Unies A/C.3/77/SR.43



Distr. générale 19 avril 2023 Français Original : anglais

## **Troisième Commission**

## Compte rendu analytique de la 43<sup>e</sup> séance

Tenue au Siège, à New York, le mercredi 2 novembre 2022, à 10 heures

Présidence: M. Venancio Guerra (Vice-Président)..... (Portugal)

# Sommaire

Point 57 de l'ordre du jour : Rapport du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, questions relatives aux réfugiés, aux rapatriés et aux déplacés et questions humanitaires

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent être signées par un membre de la délégation intéressée, adressées dès que possible à la Chef de la Section de la gestion des documents (dms@un.org) et portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents (http://documents.un.org).





En l'absence de M. Blanco Conde (République dominicaine), M. Venancio Guerra (Portugal), Vice-Président, prend la présidence.

La séance est ouverte à 10 h 5.

# Point 57 de l'ordre du jour : Rapport du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, questions relatives aux réfugiés, aux rapatriés et aux déplacés et questions humanitaires (suite)

- M. Sahraoui (Algérie) déclare qu'il s'attaquer aux causes profondes des déplacements forcés, en particulier les conflits, le retard de développement, l'occupation et les changements climatiques. Des solutions pratiques et durables fondées sur les principes de la solidarité internationale et du partage des charges seront nécessaires pour combler le déficit de financement. En raison des répercussions socioéconomiques de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), le nombre de réfugiés a considérablement augmenté. Les pays d'accueil, qui sont essentiellement des pays en développement, supportent une charge plus lourde que jamais, aggravée par la soi-disant pandémie mondiale d'inflation et par l'attribution des contributions des donateurs en fonction d'objectifs politiques. En conséquence, l'aide apportée aux réfugiés est insuffisante, d'où la nécessité d'intensifier les efforts multilatéraux en faveur des plus vulnérables et de renforcer le système de protection des réfugiés.
- Une approche de la gestion des vagues de déplacements forcés centrée sur la sécurité est inefficace dans la mesure où elle ne traite pas les problèmes sous-jacents. La délégation algérienne est favorable à une approche globale et préventive qui tienne compte de ces questions et qui trouve des solutions rapides et adaptées. Sans une approche axée sur le développement, les efforts de la communauté internationale seront vains, laissant les réfugiés abandonnés à la merci des donateurs et ne parvenant pas à les rendre autonomes sur le plan économique, comme le demande l'Assemblée générale dans ses résolutions. L'assistance devrait être fournie dans un cadre approprié garantissant la prévisibilité et la durabilité des ressources et permettant à ces dernières d'atteindre les bénéficiaires légitimes. En outre, il faut créer un climat propice à la réalisation du Programme développement durable à l'horizon 2030 et veiller à ce que personne ne soit laissé de côté.
- 3. Les réfugiés sahraouis ont reçu le soutien du Gouvernement algérien, qui les a accueillis pendant 45 ans, dans l'attente d'une solution définitive à leur sort, ce qui leur permettra d'exercer leur droit à

- l'autodétermination et de retourner dans leur pays d'origine. Dans l'intervalle, l'Algérie n'a pas hésité à répondre à leurs besoins. Elle demande aux donateurs internationaux d'assumer leurs responsabilités et de répondre aux demandes du Coordonnateur résident pour l'Algérie et des organismes d'aide aux réfugiés sahraouis en vue de traiter les répercussions de la crise de la sécurité alimentaire et de la hausse des prix des produits de base. Dans ce contexte, elle demande au Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés de revoir l'assistance qu'il a apportée et de suivre l'exemple du Programme alimentaire mondial (PAM).
- 4. **M**<sup>me</sup> **Ukaeje** (Nigéria) estime que la situation à travers le monde des réfugiés, des demandeurs d'asile et des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays a été exacerbée par les facteurs de déplacement, et qu'il convient de féliciter le Haut-Commissariat de la collaboration qu'il mène avec les États Membres en vue de rechercher des solutions durables au sort des personnes relevant de sa compétence. Les États Membres qui accueillent un grand nombre de ces personnes doivent prendre des mesures visant à répartir les charges et les responsabilités afin de garantir et de faciliter une réponse adéquate aux défis posés.
- Le Nigéria a poursuivi ses efforts visant assurer la mise en œuvre des engagements pris lors du Forum mondial sur les réfugiés, en élaborant un plan d'action basé sur le Pacte mondial sur les réfugiés, qui a été intégré dans son plan de développement national à moyen terme pour la période 2021-2025. L'accord tripartite conclu avec le Cameroun et le Haut-Commissariat favorise le rapatriement volontaire des réfugiés nigérians vivant au Cameroun, et un accord semblable est sur le point d'être conclu avec le Gouvernement nigérien. Le Nigéria a élaboré un plan qui tient compte du lien entre l'action humanitaire, le développement et la paix afin de trouver des solutions durables, en collaboration avec toutes les personnes concernées. Le plan favorise une approche du développement adapté au niveau local, le renforcement des capacités des acteurs locaux et des stratégies d'achèvement des programmes d'intervention. À cet égard, le Gouvernement nigérian construit des logements dans tout le pays dans le cadre de son projet de réinstallation et, en collaboration avec le Haut-Commissariat et d'autres partenaires, des centaines de maisons, un marché, un poste de police, des salles de classe et d'autres installations ont été construites et remises à une communauté de personnes déplacées.
- 6. Le Nigéria reconnaît l'importance de l'autosuffisance des personnes concernées dans le cadre économique national et, à ce titre, sa banque centrale accorde des facilités de crédit et organise des

programmes de formation pour leur apporter un soutien. Le Gouvernement nigérian les inclut dans le système national de protection sociale, et son approche inclusive constitue une base essentielle pour leur accès aux services sociaux de base tels que l'éducation et les soins de santé. Dans le cadre de ses efforts visant à traiter l'apatridie, le Nigéria a mis en place des cadres institutionnels et juridiques régissant la prévention et l'élimination de l'apatridie d'ici 2024. Gouvernement renforce sa base de données sur les réfugiés, les demandeurs d'asile, les rapatriés, les déplacés ainsi que les apatrides et leurs enfants, afin d'éviter le risque d'apatridie.

- 7. Le racisme et la discrimination sont intolérables et n'ont pas leur place dans le monde actuel. En conséquence, le Nigéria souligne qu'il faut respecter les droits inaliénables de toutes les personnes concernées et assurer leur protection en vertu de la Déclaration universelle des droits de l'homme. Il faut agir collectivement pour s'attaquer aux facteurs de déplacement, et la communauté internationale doit rester attachée au Pacte mondial sur les réfugiés et à la coopération internationale afin de veiller à ce que les personnes concernées bénéficient de l'assistance, de la protection et des solutions durables voulues.
- M<sup>me</sup> Mudrenko (Ukraine) considère aue l'agression russe contre l'Ukraine a conduit à l'une des crises de déplacement les plus importantes au monde. Après huit mois d'horreur, la guerre russe a déraciné un tiers de la population ukrainienne, principalement des femmes et des enfants, qui ont été déplacés à l'intérieur de l'Ukraine et à l'étranger. La guerre a également plongé le monde dans une crise pluridimensionnelle et exposé à la famine des millions de personnes en Asie, en Afrique et au Moyen-Orient. Il est peu probable que les réfugiés ukrainiens rentrent chez eux dans un avenir proche et la crise des réfugiés en Europe peut se prolonger, entraînant des déplacements plus permanents. russes Les attaques contre les infrastructures civiles essentielles en Ukraine visent délibérément à détruire les installations énergétiques afin de couper l'accès de la population à l'électricité, au chauffage et à l'eau, et constituent un crime de guerre. Avec l'arrivée de la saison froide, ces agissements menacent la survie de millions de personnes et peuvent provoquer une nouvelle vague de migration.
- 9. Environ 1,6 million d'Ukrainiens ont été transportés de force ou déportés vers des régions éloignées de la Russie, en violation du droit international humanitaire, et des milliers d'enfants ukrainiens ont été transférés illégalement en Russie pour être adoptés ou endoctrinés. Malgré les tentatives russes de les présenter comme des réfugiés, ces

personnes sont victimes, au regard du droit international humanitaire, de déportations ou de transferts forcés commis par la puissance occupante. L'Ukraine demande instamment à la Russie de permettre au Haut-Commissariat et à d'autres organisations humanitaires et de défense des droits humains d'accéder aux Ukrainiens transférés de force, en particulier les enfants, notamment les orphelins et les enfants privés de protection parentale, afin de faciliter leur retour en Ukraine en toute sécurité ou leur transfert vers des États disposant de programmes d'aide aux réfugiés ukrainiens.

- 10. La délégation ukrainienne félicite le Haut-Commissariat, qui œuvre aux côtés de l'Ukraine pour aider les populations touchées par la guerre, et plus de deux millions d'Ukrainiens ont déjà bénéficié de l'assistance et de la protection du Haut-Commissariat. L'Ukraine apprécie vivement la décision sans précédent de l'Union européenne de fournir une protection sociale temporaire aux Ukrainiens fuyant la guerre en Russie, et remercie ses voisins et d'autres pays d'avoir accueilli ses citoyens dans une véritable démonstration de solidarité humaine et humanitaire.
- 11. **M. Bunch** (États-Unis d'Amérique) déclare que les États-Unis restent attachés à l'humanitarisme, au multilatéralisme ainsi qu'au soutien et à la protection des personnes déplacées de force et des apatrides. Son gouvernement a réagi de manière décisive aux nouvelles situations d'urgence, notamment à la guerre illégale et non provoquée menée par la Russie en Ukraine, tout en se concentrant sur les crises prolongées qui requièrent une attention et des ressources soutenues. Les États-Unis, qui sont le plus grand donateur d'aide humanitaire internationale, ont versé au Haut-Commissariat, au cours de l'exercice précédent, leur plus importante contribution annuelle, soit 2,2 milliards de dollars.
- 12. La guerre menée par le Russie en Ukraine a aggravé une crise mondiale de la sécurité alimentaire qui touche de manière disproportionnée les personnes déplacées de force, qui n'ont souvent pas accès aux moyens de subsistance et à la protection sociale. Les conflits internes et les chocs climatiques poussent les populations à quitter leurs terres et freinent la production alimentaire, tout en empêchant l'aide alimentaire de parvenir à ceux qui en ont le plus besoin. Les États-Unis sont préoccupés par les niveaux historiques de déplacements forcés dans le monde et implorent tous les États Membres de soutenir les populations relevant de la compétence du Haut-Commissariat, en fournissant non seulement des fonds, mais aussi un accès et un soutien à des solutions durables, et en favorisant l'intégration des réfugiés, afin d'améliorer leur qualité de vie et celle de leurs

22-24666 3/15

communautés d'accueil. Tout en continuant à privilégier les solutions durables et à plaider en faveur du non-refoulement, les États-Unis sont profondément alarmés par les menaces et les informations de plus en plus nombreuses faisant état du refoulement de réfugiés syriens. Le Haut-Commissariat a déclaré que la sécurité en Syrie n'était pas assurée pour le retour des réfugiés et les États Membres sont invités à s'engager de nouveau à appliquer les meilleures pratiques en matière de protection et à cesser tout projet de retour involontaire de réfugiés en Syrie, ce qui pourrait constituer une violation de leurs obligations juridiques internationales.

- 13. Il faut aider davantage les réfugiés confrontés à des crises prolongées. En 2022, les États-Unis ont fourni près de 358 millions de dollars d'aide humanitaire afin de remédier à la crise des Rohingyas, en aidant notamment les réfugiés fuyant le Myanmar à se rendre au Bangladesh et ailleurs, tout en s'efforçant de trouver des solutions durables telles que la réinstallation, l'emploi, l'éducation et le regroupement familial. La délégation des États-Unis salue les progrès réalisés par le Haut-Commissariat en matière d'action climatique et apprécie ses efforts visant à fournir des ressources essentielles afin d'atténuer les effets des changements climatiques sur les populations déplacées de force et leurs communautés d'accueil, et à renforcer la résilience face aux crises futures.
- 14. **M. Tun** (Myanmar) observe que le nombre de personnes contraintes de fuir leur foyer en raison de conflits, de persécutions et de violences ne cesse d'augmenter et que la question des réfugiés, des rapatriés, des demandeurs d'asile et des personnes déplacées à l'intérieur de leur pays menace le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Le rapport du Haut-Commissariat fait état d'une augmentation des déplacements internes dans plusieurs pays, notamment au Myanmar, où le coup d'État militaire illégal de février 2021 et les atrocités qui ont suivi ont entraîné des déplacements massifs forcés et rendu des millions de personnes dépendantes de l'aide humanitaire, dont beaucoup de femmes et d'enfants. Ces derniers ont été intentionnellement ciblés afin de provoquer leur déplacement et sont très vulnérables aux problèmes liés à l'alimentation, à la nutrition, à l'hygiène, à l'hébergement et à la traite des êtres humains.
- 15. La délégation du Myanmar remercie le Bangladesh d'avoir généreusement accueilli les Rohingyas qui, comme d'autres minorités à travers le pays, ont subi de terribles atrocités. Le Gouvernement du Myanmar est déterminé à collaborer avec toutes les parties prenantes concernées en vue de trouver une solution durable et d'assurer leur retour volontaire, en

toute sécurité et dans la dignité. Une position de principe sur les Rohingyas a été rendue publique et la communauté internationale doit mieux protéger leur bien-être, notamment les soins de santé et l'éducation fournis dans les camps.

- 16. L'armée, qui a commis de graves violations des droits humains au Myanmar constituant des crimes contre l'humanité et des crimes de guerre, a intensifié ses attaques contre la population, au mépris des vies humaines. On craint que le nombre de déplacés et de personnes fuyant vers les pays voisins n'augmente. De nombreux réfugiés cherchent déjà une protection internationale en Inde, en Thaïlande et en Malaisie. La délégation du Myanmar remercie ces pays d'accueil et leur demande de fournir l'assistance nécessaire à ses ressortissants. Les personnes qui sollicitent une protection internationale se trouvent dans une situation précaire car elles risquent d'être tuées, torturées ou détenues au Myanmar, et d'être arrêtées et expulsées dans les pays voisins. Nombre d'entre elles sont traumatisées et craignent pour leur santé et leur sécurité, d'où l'urgence d'une assistance et d'une protection. De nombreuses personnes déplacées cherchant la protection du Haut-Commissariat dans les pays voisins sont désemparées et frustrées, et il faut accroître la transparence et l'accessibilité des informations pertinentes et des bureaux du Haut-Commissariat.
- 17. M<sup>me</sup> Ahangari (Azerbaïdjan) déclare que la communauté internationale a la responsabilité partagée de s'attaquer aux causes profondes des déplacements, d'assurer la sécurité et la dignité des réfugiés et des déplacés ainsi que de trouver une solution durable qui permette aux personnes déplacées de force de rentrer chez elles. Pendant près de trois décennies, à la suite du conflit avec l'Arménie, l'Azerbaïdjan comptait le plus grand nombre de déplacés au monde par habitant, et le Gouvernement azerbaïdjanais a pleinement pris en charge l'amélioration des conditions de vie de ces communautés, tout en encourageant la poursuite de la collaboration avec les organisations internationales. Depuis la signature de la déclaration trilatérale du 10 novembre 2020, des centaines de milliers de déplacés azerbaïdjanais peuvent rentrer chez eux, et la collaboration du Haut-Commissariat à cet égard est saluée. Le Gouvernement azerbaïdjanais continuera de faciliter le retour de la totalité des réfugiés et des déplacés, conformément à la déclaration trilatérale.
- 18. L'Azerbaïdjan s'emploie en priorité à réhabiliter et reconstruire ses territoires libérés et à les réintégrer dans l'économie, afin d'assurer le retour en toute sécurité des populations déplacées. Des mesures pratiques ont été prises afin d'éliminer les conséquences de l'occupation, à l'aide de technologies modernes. Le

premier groupe de déplacés azerbaïdjanais est retourné dans un village reconstruit dans un district libéré, et un comité d'État chargé des réfugiés et des déplacés a mis en place un système de gestion électronique destiné à gérer les retours massifs de manière efficace et transparente. Toutefois, le retour en toute sécurité des personnes déplacées est entravé par des problèmes persistants, tels que la contamination des territoires libérés par des mines terrestres et d'autres engins explosifs, qui ont tué ou gravement blessé des centaines de civils et de militaires. Dans sa résolution 76/167 intitulée « Aide et protection en faveur des personnes déplacées », l'Assemblée générale se dit profondément préoccupée par la menace que les mines terrestres, les restes explosifs de guerre et les engins explosifs improvisés représentent pour les personnes déplacées, et note qu'il est urgent d'assurer une protection contre les mines terrestres. À cet égard, l'obtention de cartes des champs de mines et d'une assistance technique et financière internationale ciblée et durable revêt une importance capitale pour faciliter le retour des déplacés.

- 19. M<sup>me</sup> Alexandridou (Grèce) fait savoir que la Grèce continue d'accueillir un grand nombre d'arrivants et de sauver des vies humaines à ses frontières terrestres et maritimes, conformément au principe de nonrefoulement. Avec le soutien d'organisations non gouvernementales et de défenseurs des droits humains, les autorités grecques fournissent une protection et une assistance internationales aux personnes dans le besoin. La Grèce accueille un nombre important de réfugiés et élabore des politiques d'intégration efficaces, ainsi que des politiques favorisant la prise en charge des mineurs accompagnés. Néanmoins, le volontaire » des mouvements transfrontaliers de réfugiés a connu un changement majeur depuis 2020, avec une augmentation de l'instrumentalisation de la souffrance humaine aux frontières extérieures de l'Union européenne, où les personnes sont utilisées comme de simples outils de pression politique. La communauté internationale et les organisations internationales compétentes doivent condamner ces violations de la Convention relative au statut des réfugiés, du droit international des droits de l'homme et du droit international coutumier.
- 20. M. Serage (Mozambique) dit que le Haut-Commissariat accomplit un travail louable dans les situations les plus dangereuses et les plus hostiles, notamment au Mozambique, qui est un pays à la fois d'origine et de destination pour des milliers de réfugiés et de demandeurs d'asile. En tant que pays d'origine, le Mozambique souhaite remercier tous les pays qui ont accueilli sa population fuyant les attaques terroristes et les phénomènes liés aux changements climatiques. Le

- soutien apporté par le Haut-Commissariat, les organisations humanitaires, les gouvernements étrangers et les institutions permet de sauver des vies et de changer la donne. En tant que pays de destination, le Mozambique accueille environ 26 195 réfugiés, dont la plupart vivent dans des zones urbaines.
- 21. Le Mozambique a amélioré l'accès des réfugiés à l'éducation, aux soins de santé et à l'emploi, et considère que l'intégration locale est une solution durable qui permet aux réfugiés de reconstruire leur vie et de contribuer à la croissance économique des collectivités locales, en mettant leurs compétences et leurs connaissances au service du développement du pays d'asile. Le Gouvernement mozambicain a beaucoup progressé dans la mise en œuvre des engagements pris lors du premier Forum mondial sur les réfugiés et a conclu un mémorandum d'accord avec le Haut-Commissariat qui prévoit la réalisation d'une étude sur l'apatridie au Mozambique. Tout sera mis en œuvre pour fournir aux réfugiés et aux demandeurs d'asile la protection que leur accorde le droit international et national, et pour garantir leur accès à l'éducation, aux soins de santé ainsi qu'à d'autres services sociaux et économiques.
- 22. M<sup>me</sup> Yapi Née Bah (Côte d'Ivoire) déclare que le nombre de déplacements forcés dans le monde augmente chaque année en raison des conflits armés, de la violence, de la discrimination ethnique ou raciale ainsi que des effets des changements climatiques. Afin de relever les défis liés à ces conflits, sa délégation exhorte la communauté internationale à s'abstenir de tous actes qui mettraient en péril la paix et la sécurité mondiales, et à privilégier le dialogue. S'agissant des effets des changements climatiques sur les mouvements de population, les solutions doivent être basées sur la restauration des terres dégradées, la lutte contre la déforestation et la révision des politiques publiques en vue d'augmenter les investissements dans l'agriculture.
- 23. Le Pacte mondial sur les réfugiés est un instrument essentiel pour parvenir à un partage plus efficient des charges et des responsabilités, et la Côte d'Ivoire a respecté ses engagements et accompli des progrès majeurs dans la réalisation des quatre objectifs clés du Pacte. Dans ce contexte, le Haut-Commissariat a formellement mis fin au statut de réfugié ivoirien le 30 juin 2022. Après de nombreuses années de franche collaboration entre la Côte d'Ivoire et le Haut-Commissariat, 92 % des réfugiés ivoiriens vivant en Afrique de l'Ouest sont rentrés chez eux. Malgré cette évolution positive, l'instabilité persistante dans la région du Sahel est une source de préoccupation majeure, car les réfugiés du Mali et du Burkina Faso sont contraints de chercher refuge dans le nord de la

22-24666 5/15

Côte d'Ivoire, qui a besoin de l'appui de ses partenaires et du Haut-Commissariat pour prévenir une catastrophe humaine. La délégation ivoirienne salue la solidarité internationale manifestée à l'égard des personnes déplacées et exhorte toutes les parties prenantes à consentir davantage d'efforts financiers pour combler le déficit de financement du Haut-Commissariat.

- 24. M. Sharma (Inde) dit que, conformément à ses idéaux de compassion et d'empathie, l'Inde a une longue tradition d'accueil de réfugiés du monde entier et facilite le rapatriement volontaire et la réinstallation conformément au droit national et aux accords mutuels conclus avec les États concernés. En utilisant ses propres ressources, l'Inde nourrit et protège les groupes de réfugiés dans son cadre pluraliste, leur permettant ainsi de préserver leur patrimoine, leur culture et leur langue. Elle est un partenaire clé du développement international et contribue à trouver des solutions durables et à long terme à la question des réfugiés en développant et en renforçant les capacités des États Membres, tout en fournissant une aide humanitaire et en intervenant en cas de catastrophe. La Constitution indienne garantit les libertés et droits fondamentaux de toutes les personnes, y compris ses non-ressortissants, et l'Inde reste attachée aux principes de protection et de non-refoulement.
- 25. La question des réfugiés est un défi mondial qui ne peut pas être résolu par un seul pays. À ce titre, l'Inde est favorable à une perspective globale impliquant tous les États Membres et les parties prenantes concernées, l'ONU jouant un rôle central. Elle reste attachée à la protection humanitaire des réfugiés ainsi qu'à la défense des objectifs sociaux et de la sécurité nationale. Le Haut-Commissariat est encouragé à continuer de renforcer et d'utiliser les capacités nationales de protection et d'action humanitaire, tout en travaillant avec les intervenants locaux afin de disposer de solutions adaptées au contexte local et d'assurer l'appropriation du processus.
- 26. M<sup>me</sup> Lortkipanidze (Géorgie) déclare que sa délégation se félicite des nouvelles orientations stratégiques du Haut-Commissariat pour la période 2022-2026, car ses travaux revêtent une importance cruciale. Des millions d'Ukrainiens ont été contraints de quitter leur foyer à la suite de la guerre non provoquée et injustifiée de la Russie contre l'Ukraine, et les efforts déployés par le Haut-Commissariat et les pays d'accueil en vue d'atténuer la détresse des personnes déplacées sont vivement appréciés. La Géorgie a accueilli et soutient plus de 28 000 réfugiés ukrainiens. La délégation géorgienne salue les travaux réalisés par le Haut-Commissariat en vue de faciliter la mise en œuvre du Pacte mondial sur les réfugiés, qui constitue un

engagement et l'expression de la volonté politique des États de résoudre la crise des réfugiés. Le Pacte engendrera une nouvelle approche pragmatique du système mondial, fondé sur la responsabilité partagée de construire un monde plus sûr, plus humain et plus prospère, et la Géorgie a été très active tout au long de l'élaboration et de l'adoption du Pacte, ainsi qu'au cours du premier Forum mondial sur les réfugiés.

- 27. La Géorgie connaît très bien les effets dévastateurs de l'agression russe, puisque près d'un demi-million de Géorgiens ont été expulsés de leurs foyers, devenant ainsi des déplacés et des réfugiés, à la suite des nombreuses vagues de nettoyage ethnique menées par la Fédération de Russie dans certaines régions géorgiennes. Ces Géorgiens sont toujours privés du droit de rentrer chez eux et les agissements de la Russie dans les territoires occupés menacent d'accroître le nombre de déplacés à l'intérieur du pays. La Cour européenne des droits de l'homme a établi juridiquement que la Russie était responsable de la violation des normes fondamentales du international et estimé que la Russie devait permettre aux personnes d'origine géorgienne de rentrer chez elles. Dans ce contexte, il convient de souligner l'importance des résultats concrets obtenus lors des discussions internationales de Genève et du rôle joué par le Haut-Commissariat dans cette enceinte. L'attitude destructrice de la Russie et ses tentatives de politiser les questions humanitaires et d'empêcher l'obtention de résultats concrets ont été particulièrement préoccupantes.
- 28. M<sup>me</sup> Silva (Angola) dit que l'Angola est partie à la Convention relative au statut des réfugiés et qu'il a fondé sa législation nationale relative aux réfugiés et aux demandeurs d'asile sur les principes de la Convention, ainsi que sur le droit international, les normes et les traités relatifs aux droits humains. En 2017, des réfugiés congolais ont fui le conflit et la violence qui sévissaient en République démocratique du Congo pour se rendre en Angola, ce qui a amené le Haut-Commissariat et le Gouvernement angolais à déclarer une situation d'urgence. Un accord a ensuite été conclu, accordant l'asile, l'assistance et la protection à ces réfugiés dans un camp de réfugiés angolais et dans les régions voisines. Les activités du Haut-Commissariat visant à faire face aux conséquences des crises multidimensionnelles qui touchent le monde entier sont très difficiles à mener, compte tenu de l'augmentation du nombre de réfugiés et de déplacés, et nécessitent l'attention des États Membres. L'Angola salue les travaux menés par les acteurs humanitaires sur le terrain en vue d'aider les personnes vulnérables dans le monde entier et les efforts déployés par le Haut-

Commissariat afin que tous les réfugiés aient accès aux soins de santé essentiels, à la sécurité alimentaire et à la nutrition, à l'eau, à l'assainissement et aux services d'hygiène.

- 29. Au fil des ans, le Gouvernement angolais a démontré son attachement indéfectible à la question des réfugiés, compte tenu de ses décennies d'expérience dans la gestion des réfugiés et des déplacés en provenance de divers pays africains, notamment la République démocratique du Congo. L'Angola, qui participe également aux efforts de consolidation de la paix au niveau régional, est devenu un pays fournisseur de personnel de police dans le cadre des opérations de maintien de la paix. La plupart des demandeurs d'asile en Angola ont été hébergés dans un grand campement et nombre d'entre eux sont rentrés spontanément chez eux ou souhaitent être rapatriés. L'Angola entend présenter sa candidature pour siéger au Comité exécutif du Haut-Commissariat, afin de contribuer davantage à la gestion des réfugiés.
- 30. M. Altarsha (République arabe syrienne) fait savoir que les mesures prises par son gouvernement en vue de faciliter le retour sûr et volontaire des ressortissants syriens dans leurs foyers comprennent la promulgation de décrets législatifs l'amnistie afin d'enregistrer l'état civil et d'accorder des délais de grâce aux ressortissants qui n'ont pas encore effectué leur service militaire, ce qui leur permet de régulariser leur statut et d'obtenir des documents d'identité aux postes frontières lors de leur entrée dans le pays. En outre, des mesures ont été prises en vue de faciliter l'enregistrement et l'entrée dans le pays des enfants accompagnés de leurs parents, et le processus de réconciliation nationale en cours comprend les Syriens vivant à l'étranger et prévoit leur retour.
- 31. Depuis 2020, trois conférences sur le retour des ressortissants syriens se sont tenues à Damas et des centres d'accueil pour les rapatriés ont été créés conformément aux documents issus de ces conférences. Malheureusement, certains États et organisations internationales continuent de politiser le retour des réfugiés syriens, et des organisations comme le Haut-Commissariat ne souhaitent pas participer aux conférences.
- 32. Depuis qu'elle a libéré la majeure partie de son territoire du joug terroriste, la République arabe syrienne favorise un retour à la normale en remettant en état les infrastructures détruites et en rétablissant les services publics dans les zones libérées. Des mesures juridiques et administratives ont été adoptées en vue de faciliter la réhabilitation de plus de 22 000 installations publiques, les travaux concernant le reste de ces

installations et la construction de nouvelles installations étant en cours. Les mesures prises par le Gouvernement ont permis à plus d'un million de réfugiés syriens de rentrer chez eux depuis la Türkiye, l'Iraq, le Liban et la Jordanie.

- 33. Le terrorisme soutenu par l'étranger dans le but de semer le désordre, les mesures coercitives unilatérales, les actes d'agression et d'occupation ainsi que le vol et la contrebande transfrontalière de ressources naturelles sont à l'origine des souffrances et des déplacements des Syriens à l'intérieur et à l'extérieur du pays. Selon le Ministère syrien du pétrole et des ressources naturelles, 80 % du pétrole extrait quotidiennement est volé par les forces d'occupation des États-Unis et leurs collaborateurs, ce qui explique la situation humanitaire désastreuse du pays, due à la pénurie continue d'énergie, de nourriture ainsi que d'eau potable et d'irrigation. En outre, les efforts du Gouvernement continuent de se heurter aux objectifs politiques de ceux qui instrumentalisent les souffrances des Syriens, sapent la souveraineté et l'intégrité territoriale de la Syrie et posent des conditions et des obstacles concernant le retour des ressortissants syriens en prétendant que le pays n'est pas prêt à les accueillir.
- 34. L'élargissement des services de base et des projets de relèvement rapide ainsi que la réhabilitation des infrastructures seront essentiels pour créer un environnement propice au retour des Syriens déplacés. Afin d'alléger les souffrances des Syriens et d'accélérer le retour des personnes déplacées, l'accès à l'aide en Syrie doit être amélioré, conformément à la résolution 2642 (2022) du Conseil de sécurité. L'occupation israélienne de la Palestine et du Golan syrien a été le principal facteur du déplacement forcé de plus de 5 millions de civils palestiniens et de 500 000 civils syriens originaires du Golan.
- 35. En conclusion, l'orateur déclare que l'écart de financement entre les besoins et les ressources existantes continue de se creuser, et que la pratique du deux poids, deux mesures et les considérations politiques continuent de régir l'attitude de nombreux donateurs. Il est essentiel que le financement des programmes et des activités du Haut-Commissariat soit fondé sur des considérations humanitaires. La République arabe syrienne demande au Haut-Commissariat d'augmenter le financement de ses activités et la proportion des contributions non affectées afin de lui permettre de faire face efficacement et sans restriction aux situations de réfugiés prolongées et émergentes.
- 36. **M. Giorgio** (Érythrée) estime que la situation des réfugiés ne peut pas être traitée sans s'attaquer aux

22-24666 7/15

causes sous-jacentes et qu'il faut une volonté politique pour résoudre les conflits de manière pacifique. La noningérence dans les affaires des États et le renforcement des partenariats mondiaux à l'appui du développement durable sont essentiels. Les pays d'origine, de transit et de destination doivent assumer leurs responsabilités, et il faut préserver la nature humanitaire des dispositifs et instruments de protection des réfugiés afin d'éviter toute politisation. Les ressources permettant de faire face aux déplacements humains étant limitées, le Haut-Commissariat doit se concentrer sur son mandat principal qui consiste à fournir protection et assistance aux réfugiés, plutôt qu'aux migrants et aux autres personnes relevant de sa compétence. À cet égard, la délégation érythréenne se félicite de l'action coordonnée par le Haut-Commissariat et l'Organisation internationale pour les migrations (OIM).

- 37. La délégation érythréenne note avec inquiétude la situation dans certains pays de transit, où les réfugiés et les migrants sont victimes de violences, d'abus et de recrutement forcé aux fins de conflits armés, et demande instamment au Haut-Commissariat d'accorder toute la protection, la coopération et l'attention nécessaires à tous les ressortissants érythréens bloqués dans les zones de conflit, notamment à ceux qui souhaitent rentrer volontairement dans leur pays. L'Érythrée, maintient une politique de rapatriement volontaire de ses ressortissants, est opposée aux rapatriements forcés et aux expulsions. Les accords bilatéraux sur le traitement des demandeurs d'asile sont également préoccupants, car refouler des réfugiés vers un autre continent contre leur gré est immoral et indigne, et constitue un traitement inhumain. Les pays qui se livrent à de telles pratiques sont invités à revoir leurs politiques et leurs pratiques.
- 38. L'Érythrée souligne qu'avant de publier les critères régissant le statut de réfugié, le Haut-Commissariat doit consulter les pays concernés afin d'obtenir directement auprès d'eux des précisions sur la politique à mener. Les migrants économiques érythréens continuent d'être considérés comme des réfugiés « de bonne foi » selon les critères du Haut-Commissariat, ce qui contribue à créer un facteur d'incitation aux conséquences dévastatrices. Les migrants en route vers l'Europe sont confrontés à des souffrances indicibles aux mains des trafiquants d'êtres humains et des passeurs, et l'Érythrée exhorte le Haut-Commissariat à accélérer sa révision des critères régissant le statut des réfugiés érythréens.
- 39. **M. Khan** (Pakistan) déclare que le nombre de réfugiés et de déplacés a atteint un niveau record, et que la pandémie de COVID-19 a exacerbé les défis posés par les guerres, les conflits, les persécutions et les

- changements climatiques. En outre, la flambée des prix des denrées alimentaires, des carburants et des engrais a fait des ravages, en particulier parmi les populations vulnérables. Ces circonstances exigent des efforts plus robustes et collectifs en vue de répondre à l'augmentation des besoins de protection et de trouver des solutions durables, et il convient de féliciter le Haut-Commissariat pour le dévouement dont il a fait preuve dans l'exercice de ses fonctions.
- 40. Malgré les pressions économiques et sociales auxquelles il se heurte, le Pakistan a fait preuve d'une générosité et d'une hospitalité sans pareilles en accueillant des réfugiés afghans pendant quatre décennies, et respecté les normes les plus élevées en matière de protection et de facilitation, même pendant la pandémie de COVID-19. Plus de 1,4 million de réfugiés afghans sont enregistrés au Pakistan. Ils ont accès aux mêmes services de santé que les Pakistanais, aux écoles primaires publiques, à l'enseignement supérieur, à des comptes bancaires et à de nombreux moyens de subsistance. Le Pakistan a également soutenu les efforts humanitaires déployés Afghanistan en facilitant les évacuations, en établissant des couloirs humanitaires aériens et terrestres et en fournissant de la nourriture, des médicaments et d'autres articles. Il apprécie la contribution de ses partenaires régionaux et du Haut-Commissariat à la mise en place d'une plateforme de soutien aux réfugiés afghans, qui repose sur trois piliers : des conditions favorables au rapatriement volontaire; la réintégration durable en Afghanistan; le soutien aux pays d'accueil. Il a coorganisé le premier Forum mondial sur les réfugiés et reste attaché aux objectifs du Pacte mondial sur les réfugiés.
- 41. La délégation pakistanaise salue les efforts déployés par le Haut-Commissariat en vue d'élargir la base de soutien aux réfugiés et espère que ces efforts se traduiront par une augmentation concrète du financement de l'aide humanitaire. Elle l'invite à prendre en compte les besoins régionaux et locaux des pays d'accueil lors de l'élaboration de sa politique opérationnelle globale et à veiller à ce que sa mise en œuvre soit adaptée aux conditions et contexte locaux. Compte tenu de leurs ressources limitées, les pays en développement supportent une charge disproportionnée de l'accueil des réfugiés, et les instruments de financement de l'aide aux réfugiés doivent être conçus et mis en œuvre de manière à ne pas aggraver la lourde charge que représente la dette de ces pays, afin d'assurer un partage équitable des charges et des responsabilités.
- 42. **M.** Candido (Éthiopie) déclare que l'Éthiopie accueille près de 1 million de réfugiés originaires de 26 pays et collabore sans relâche avec le Haut-

Commissariat en vue de relever les défis auxquels les réfugiés font face et de créer un climat qui leur permette de rester dans le pays. Malgré les obstacles rencontrés et un soutien international insuffisant, l'Éthiopie a beaucoup progressé dans la réalisation de son engagement à coorganiser le premier Forum mondial sur les réfugiés. Elle a intégré les réfugiés dans le système éducatif national à tous les niveaux et leur fournit des services de soins de santé primaires, en collaboration avec le Haut-Commissariat et d'autres partenaires. Un plan d'action national est également en cours d'élaboration afin d'intégrer les réfugiés dans le système national de formation technique professionnelle.

- 43. Les phénomènes liés au climat ont répercussions majeures sur les déplacements de population et la situation des réfugiés, et l'Éthiopie a été touchée par cette réalité, puisqu'elle a accueilli un grand nombre de réfugiés sur de longues périodes. Différentes mesures ont été prises en vue de relever ce défi, comme l'amélioration de l'accès à l'énergie propre et l'intensification des initiatives visant à planter des semis dans les camps de réfugiés et aux alentours. Le Gouvernement éthiopien s'efforce de fournir une assistance aux réfugiés présents dans le nord du pays, mais l'Éthiopie a besoin du soutien de la communauté internationale afin de réaliser de nouveaux progrès et d'assurer un partage équitable des charges et des responsabilités. Bien que leurs efforts soient louables, l'Éthiopie demande au Haut-Commissariat et à d'autres partenaires de renforcer le soutien prévisible et durable aux pays d'accueil.
- 44. **M. Fifield** (Australie) dit que les crises multiples, croisées et complexes survenues l'année dernière ont mis les organisations humanitaires à rude épreuve, et sa délégation salue les travaux menés inlassablement par le Haut-Commissariat et son personnel en vue de répondre aux besoins de millions de personnes en situation de crise, dans des circonstances très difficiles. L'Australie souscrit à l'appel lancé en faveur d'une intensification des efforts visant à accélérer la mise en œuvre du Pacte mondial sur les réfugiés à l'approche du deuxième Forum mondial sur les réfugiés, et se dit encouragée par la volonté de la communauté internationale de coopérer avec les pays d'accueil en vue d'un partage plus équitable des charges et des responsabilités.
- 45. Préoccupée par l'important déficit de financement du Haut-Commissariat, l'Australie est consciente que des ressources supplémentaires seront nécessaires pour aider les Ukrainiens à faire face aux conséquences de la guerre russe. Le système humanitaire doit être coordonné afin d'apporter des solutions efficaces et

efficientes, et les partenaires sont encouragés à fournir, chaque fois que possible, un financement souple à des fins non spécifiées. Les chiffres globaux de réinstallation restent insuffisants, et le Gouvernement australien est déterminé à soutenir des programmes d'installation humanitaire généreux et souples, afin de respecter ses obligations en matière de protection internationale, et d'augmenter progressivement l'accueil humanitaire du pays. L'Australie estime qu'il faut dépasser les mesures traditionnelles et fournir aux réfugiés et aux déplacés des voies supplémentaires pour se rendre en toute sécurité dans des pays tiers, notamment au titre de la mobilité de la main-d'œuvre et du parrainage.

- 46. La délégation australienne félicite le Haut-Commissariat qui s'efforce de plus en plus d'adapter ses activités aux réalités locales et d'intégrer les réfugiés, et l'encourage à mettre en évidence et à reproduire les meilleurs exemples, tout en collaborant davantage avec des organisations consacrées aux réfugiés et des organisations dirigées par des femmes, les actions inclusives menées au niveau local étant essentielles pour élaborer des mesures et des solutions de protection efficaces et durables. L'Australie salue la stratégie opérationnelle du Haut-Commissariat en matière de résilience climatique et de durabilité environnementale pour la période 2022-2025, car la plupart des réfugiés et des déplacés proviennent des régions du monde les plus vulnérables au climat, et il faut agir collectivement pour faire face aux conséquences des changements félicite également le Hautclimatiques. Elle Commissariat qui continue de promouvoir le rôle moteur des femmes et leur gestion des situations de déplacement, et favorise les politiques qui tiennent compte de l'âge, du genre et des spécificités des réfugiés, des apatrides et des déplacés.
- 47. M<sup>me</sup> Inanç Örnekol (Türkiye) déclare que la tragédie humaine du déplacement est aggravée par les difficultés financières et socioéconomiques rencontrées par les pays et les communautés d'accueil, ce qui nécessite une forte solidarité et un partage équitable des charges et des responsabilités. Afin de trouver des solutions durables aux crises, il faut fournir une aide humanitaire aux personnes qui en ont besoin et agir de manière coordonnée et multilatérale en vue de renforcer la résilience des réfugiés et des communautés d'accueil. communauté internationale doit collectivement aux causes profondes des déplacements forcés et s'employer davantage à inverser les tendances actuelles, réduire les niveaux de déplacement et adopter des approches préventives. Le Pacte mondial sur les réfugiés repose sur la reconnaissance commune du fait que les questions de déplacement doivent être traitées

22-24666 **9/15** 

au niveau mondial, avec une volonté politique forte et une solidarité internationale. La délégation turque espère que le deuxième Forum mondial sur les réfugiés constituera une nouvelle étape dans la recherche commune de solutions à long terme en faveur des personnes déplacées et de leurs communautés d'accueil.

- 48. La Türkiye salue le rôle et le mandat uniques du Haut-Commissariat en matière d'assistance et de protection des personnes en situation de vulnérabilité, et remercie l'ensemble de son personnel et de ses organisations partenaires qui s'emploient à remplir leur mandat dans des situations difficiles et dangereuses. Si les efforts visant à améliorer l'efficacité et l'efficience du Haut-Commissariat sont louables, son déficit de financement persistant est préoccupant, compte tenu du niveau record des contributions financières des donateurs et des nombreux efforts faits en vue de diversifier sa base de donateurs.
- 49. La Türkiye a accueilli près de 4 millions de personnes déplacées, dont une majorité de Syriens, et leur a fourni un accès gratuit à l'éducation, aux services de santé et au marché du travail. Si sa solidarité avec la Syrie reste intacte, les Syriens doivent pouvoir rentrer chez eux de manière sûre et pacifique, afin de reconstruire leur pays et d'instaurer une paix durable. La création de conditions propices au retour sûr, volontaire et digne des réfugiés devrait faire partie intégrante de l'action globale visant à résoudre les problèmes de déplacement. En tant que pays accueillant la plus grande population de réfugiés au monde, la Türkiye continuera de souligner la responsabilité collective de la communauté internationale dans la protection des droits des personnes en situation de déplacement, conformément aux principes de la dignité humaine. Malheureusement. une augmentation considérable des pratiques de refoulement, qui ne sont pas autorisées par le droit international humanitaire, conduira certainement à de nouvelles tragédies humaines ; tous les pays sont instamment priés de cesser de traiter les migrants et les réfugiés de manière dégradante et de mettre leur vie en danger.
- 50. M. Lamce (Albanie) indique que les effets combinés de la pandémie de COVID-19, des guerres en cours, de l'augmentation de l'insécurité alimentaire et de l'aggravation de l'urgence climatique mondiale ont provoqué une augmentation soudaine des besoins humanitaires à des niveaux sans précédent et ont engendré une situation humanitaire désastreuse dans de nombreuses parties du monde. L'attaque illégale et injustifiée de la Russie contre l'Ukraine a provoqué la plus grande crise de déplacement en Europe depuis la Seconde Guerre mondiale, des millions d'Ukrainiens ayant été contraints de quitter leur pays et des millions

- d'autres ayant été déplacés à l'intérieur du pays. Les personnes fuyant les conflits, en particulier les femmes et les filles, sont exposées à des risques accrus de violence fondée sur le genre, d'exploitation et atteintes sexuelles, de traite et d'exploitation. Les évaluations ont révélé que les principales préoccupations des femmes et des filles étaient les menaces à leur sécurité physique, l'insécurité alimentaire et le manque d'accès aux soins de santé, notamment aux services de santé procréative, aux soins dispensés aux victimes de viol et aux services de santé mentale.
- 51. Il faut se concentrer sur la recherche de solutions et aider les personnes à reconstruire leur vie dans leur pays d'origine. Les personnes déplacées ont besoin d'une plus grande protection, et davantage d'attention devrait être accordée aux voix des réfugiés, organismes des Nations Unies et partenaires humanitaires. Les principes de la Convention relative au statut des réfugiés doivent être mis en œuvre, de même que les outils juridiques et stratégiques nécessaires à une protection internationale efficace. Il faut fournir davantage de soutien et de financement aux travaux réalisés par les organismes des Nations Unies et les partenaires humanitaires afin d'améliorer l'accès humanitaire aux personnes dans le besoin, notamment les personnes déplacées et rapatriées. Les procédures doivent être facilitées afin de créer les conditions nécessaires au retour sûr des personnes déplacées dans leur pays d'origine.
- 52. Le Gouvernement albanais a pris des mesures décisives ces dernières années en vue d'accroître l'aide aux réfugiés et aux déplacés. Des milliers d'Afghans, adultes et enfants, arrivés en Albanie sont pris en charge et sont en sécurité. L'Albanie répond aux besoins de base et fournit des abris, tout en collaborant étroitement avec d'autres partenaires en vue d'apporter un soutien supplémentaire en matière d'éducation, de soins de santé et de protection. Le Gouvernement albanais s'est efforcé de fournir aux réfugiés ukrainiens vivant en Albanie tous les services nécessaires, notamment en matière d'éducation et de santé. Une nouvelle loi sur la citoyenneté prévoit l'octroi sans restriction de la citoyenneté albanaise à tous les enfants nés dans le pays, qui seraient autrement apatrides. Le Ministère albanais de l'éducation a publié des lignes directrices sur l'enregistrement et le soutien à l'éducation des enfants en situation de migration, des enfants réfugiés, des enfants réfugiés non accompagnés, des enfants refoulés, des enfants provenant de zones de conflit et des enfants victimes de la traite.
- 53. **M**<sup>me</sup> **Leković** (Monténégro) déclare que la situation imprévisible provoquée par la crise alimentaire, climatique et énergétique, et les conflits en

cours, exige des actions et des solutions urgentes fondées sur le partage des responsabilités et la solidarité. Le Monténégro a accueilli un nombre important de personnes déplacées ayant fui le conflit en ex-Yougoslavie et amélioré considérablement leur situation socioéconomique et leur statut juridique. Dans le cadre d'un programme régional d'hébergement et en coopération avec les pays voisins et les partenaires internationaux, il a fourni un logement permanent à des milliers de personnes déplacées. Il a également adopté une nouvelle loi relative aux étrangers visant à éliminer l'apatridie.

- 54. La communauté internationale doit faire front commun contre la guerre d'agression injustifiée et non provoquée de la Russie contre l'Ukraine, qui constitue une grave violation de la Charte des Nations Unies et du droit international humanitaire, et qui a conduit des millions de personnes à fuir leur foyer, provoquant la plus grande crise de réfugiés en Europe depuis la Seconde Guerre mondiale. Le Monténégro a été l'un des premiers pays de la région à réagir, en gardant ses frontières ouvertes dès le début de la guerre, et le Gouvernement a récemment adopté une décision sur la protection des réfugiés ukrainiens et mis en place un organisme chargé d'assurer sa mise en œuvre. Le bureau du Haut-Commissariat au Monténégro participe activement aux travaux de cet organisme, et le Gouvernement monténégrin reste déterminé à coopérer avec tous ses partenaires, en particulier l'OIM et l'Union européenne, afin de garantir une protection complète aux personnes qui en ont besoin. Le deuxième Forum mondial sur les réfugiés sera l'occasion de renforcer encore la solidarité mondiale et le Monténégro continuera à œuvrer pour fournir une protection et des solutions durables aux réfugiés, aux demandeurs d'asile, aux migrants et aux autres personnes relevant de sa compétence.
- 55. M. Yamanaka (Japon) déclare que les conflits, les persécutions, les changements climatiques et d'autres facteurs ont entraîné une augmentation importante et rapide du nombre de personnes déplacées dans le monde. Le Japon craint que la crise alimentaire mondiale et la flambée des prix des carburants déclenchées par l'agression russe contre l'Ukraine n'aggrave la situation des réfugiés et des déplacés à travers le monde. Le Gouvernement japonais a coopéré avec le Haut-Commissariat et les pays d'accueil en vue de fournir une aide humanitaire d'urgence, des fournitures de secours et des moyens de de transport aux Ukrainiens qui ont fui vers les pays voisins et continuera de fournir une assistance, car les besoins humanitaires sont importants. Cependant, la délégation japonaise constate avec préoccupation que, si des fonds sont

recueillis en vue de faire face à la situation en Ukraine, d'autres crises humanitaires ne sont pas financées de manière adéquate. Le Japon continuera d'apporter tout le soutien possible afin que les réfugiés et les déplacés dans le monde et leurs pays d'accueil ne soient pas oubliés.

- 56. Le Japon soutient le Pacte mondial sur les réfugiés et coparrainera le deuxième Forum mondial sur les réfugiés afin de contribuer à la réalisation des objectifs du Pacte, notamment la réduction de la charge des pays d'accueil et l'élargissement des possibilités d'admission des réfugiés dans des pays tiers. Étant donné que l'ordre international continue de rencontrer des difficultés, les personnes en quête de sécurité, en particulier les femmes et les enfants, ont besoin d'un soutien accru de la part de la communauté internationale, et le Haut-Commissariat joue un rôle de plus en plus important à cet égard.
- 57. M<sup>me</sup> Nabeta (Ouganda) fait savoir que l'Ouganda, qui accueille un grand nombre de réfugiés des pays voisins, est l'un des principaux pays d'accueil de réfugiés dans le monde, et sa délégation remercie l'ONU, les États Membres et d'autres partenaires de développement pour leur soutien et leur assistance. L'Ouganda reste déterminé à s'acquitter de ses responsabilités et de ses obligations en vue d'améliorer le sort des réfugiés, conformément au cadre d'action global pour les réfugiés.
- 58. L'Union africaine a proclamé 2019 « Année des réfugiés, des rapatriés et des personnes déplacées en Afrique : vers des solutions durables au déplacement forcé en Afrique », et s'est engagée à s'attaquer aux causes structurelles et profondes des déplacements. Les dirigeants africains se sont engagés à faire preuve d'audace et d'efficacité sur le plan politique en vue de résoudre les conflits sur le continent, en adoptant des politiques et des stratégies qui renforceront les structures et les systèmes nationaux, afin de prévenir les conflits et les déplacements et de trouver des solutions durables aux déplacements forcés. L'Union africaine a également reconnu que les catastrophes naturelles et les changements climatiques pouvaient exacerber les conflits violents existants, menacer l'accès aux manière ressources vitales toucher et de disproportionnée les plus vulnérables, entraînant ainsi des déplacements, et demandé à ses États membres de renforcer les mesures visant à lutter contre les effets des changements climatiques, de la dégradation de l'environnement et des catastrophes naturelles, en particulier dans les zones touchées par les conflits. L'Ouganda collabore étroitement avec l'ONU et d'autres partenaires de développement en vue de remédier aux causes profondes des déplacements et il

22-24666 11/15

continuera à promouvoir la paix et la sécurité dans la région.

- 59. M. Holovka (Serbie) déclare que la Serbie reste l'un des pays qui compte le plus grand nombre de personnes déplacées en Europe, et qu'elle est l'un des cinq pays au monde à connaître une crise de déplacement prolongée. À la suite des guerres des années 90, plus d'un demi-million de Serbes ont été contraints de fuir la Croatie et la Bosnie-Herzégovine ou en ont été expulsés, et la Serbie s'est efforcée de leur offrir un accueil, des soins et des conditions propices à un retour durable dans leurs foyers, malgré le manque de compréhension et de volonté parfois témoigné par les autres parties concernées. La Serbie est également confrontée à la question des déplacements internes depuis plus de vingt ans, des centaines de milliers de personnes ayant été contraintes de quitter leur foyer dans la province méridionale du Kosovo-Metohija, et regrette que les conditions d'un retour durable n'aient pas été réunies. Après plus de 20 ans, moins de 2 % des personnes déplacées sont parvenues à rentrer chez elles dans cette province. À cet égard, le Gouvernement serbe espère que le Programme d'action sur les déplacements internes mis en place par le Secrétaire général contribuera à établir un cadre favorable à une nouvelle approche visant à régler la situation des déplacements internes prolongés en Serbie, et soutient les trois objectifs du Programme d'action.
- 60. La délégation serbe prend note du nombre record de réfugiés, de demandeurs d'asile et de personnes déplacées dans le monde, qui est une conséquence dévastatrice des problèmes mondiaux actuels. La Serbie reste déterminée à prendre en charge les migrants qui se déplacent vers d'autres pays européens et, depuis 2015, 1,5 million de migrants ont traversé le pays et des milliers sont actuellement hébergés dans des centres d'accueil. Le Gouvernement serbe contribue également aux efforts d'aide aux réfugiés ukrainiens et a fait don d'un montant total de 3 millions d'euros à cette cause, dont la moitié est distribuée par l'intermédiaire du Haut-Commissariat. La recherche d'une solution permanente à la question des déplacements forcés est conforme aux objectifs de développement durable, et la Serbie est le premier pays à intégrer dans son cadre législatif le principe consistant à ne laisser personne de côté.
- 61. M<sup>me</sup> Bouzid (Maroc) dit que la délégation algérienne a une fois de plus tenté d'instrumentaliser et de politiser les débats de la Commission, afin de promouvoir ses objectifs politiques biaisés sur la question du Sahara marocain. Le Conseil de sécurité a récemment adopté une résolution qui établit et consacre de nouveau les seuls paramètres de règlement de ce différend régional, à savoir une solution politique,

- réaliste, pragmatique et durable fondée sur le compromis, qui est l'incarnation même de l'Initiative marocaine pour la négociation d'un statut d'autonomie de la région du Sahara. La résolution prévoit notamment des changements importants matière d'enregistrement et de recensement des populations détenues dans les camps de Tindouf. Dans ce contexte, l'Algérie est invitée à participer aux négociations et à assumer ses responsabilités en tant que principale partie au conflit régional. Contrairement aux affirmations erronées de l'Algérie, la question du Sahara marocain relève de l'intégrité territoriale et de l'unité nationale du Maroc.
- 62. L'Algérie a une fois de plus enfreint le droit international et les conventions des Nations Unies à plusieurs égards. Le partage des responsabilités et la solidarité sont étroitement liés et, à cet égard, il est impératif de noter que l'Algérie est chargée de veiller à ce que les conditions d'enregistrement des personnes détenues dans les camps de Tindouf soient réunies. Toutes les résolutions du Conseil de sécurité n'ont cessé d'appeler l'Algérie à autoriser le Haut-Commissariat à recenser toutes les personnes présentes dans les camps, conformément à son mandat, comme il est autorisé à le faire partout ailleurs dans le monde. Le Maroc dénonce dans les termes les plus forts l'exploitation et l'instrumentalisation des personnes détenues dans les camps de Tindouf au profit des objectifs politiques algériens. L'Algérie a une responsabilité juridique, politique et morale dans cette question et met en danger la sécurité du Maroc par l'instrumentalisation et la militarisation du peuple sahraoui, ce qui amène le Maroc à se demander si l'aide humanitaire n'est pas utilisée pour acheter des armes. Un aspect infâme de cette instrumentalisation et de cette militarisation est le recrutement d'enfants soldats sahraouis dans les camps. Le Maroc continuera d'œuvrer sans relâche, et il a inauguré un centre international de recherche sur la prévention des enfants soldats.
- 63. Les liens entre le Front populaire pour la libération de la Saguía el-Hamra et du Río de Oro (Front POLISARIO) et les groupes terroristes sahéliens sont avérés et il est rappelé à la délégation algérienne qu'un certain terroriste, membre du Front POLISARIO, a longtemps vécu dans les camps de Tindouf. Par ailleurs, l'Algérie et le Front POLISARIO détournent honteusement l'aide humanitaire internationale depuis près de cinq décennies, comme l'ont confirmé l'Office européen de lutte antifraude (OLAF) et l'Union européenne. L'attitude à l'égard des réfugiés et des habitants des camps de Tindouf devrait servir de boussole pour la région et refléter son respect des principes et du droit humanitaires.

- 64. M<sup>me</sup> Gomez Zepeda (observatrice de la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge) déclare que la Fédération internationale est particulièrement bien placée pour venir en aide aux personnes les plus vulnérables et fournit une série de services humanitaires à des millions de personnes en situation de déplacement chaque année. Leur personnel et leurs volontaires contribuent à lever les barrières de l'exclusion et de la discrimination grâce à une approche globale de la fourniture de nourriture, d'eau, de logement, d'emploi, d'éducation et de services de santé et, ce faisant, favorisent une meilleure intégration dans les communautés d'accueil.
- 65. Au moment où les besoins humanitaires augmentent, il faut veiller à ce que tous les réfugiés et les déplacés soient traités avec dignité, et la Fédération internationale intensifie ses actions en faveur des personnes en situation de déplacement. À cet égard, la Fédération internationale demande à la communauté internationale de veiller à ce que toutes les personnes en situation de déplacement aient accès aux services essentiels pendant leur parcours migratoire, en particulier à des services de santé, notamment mentale, de qualité, ainsi qu'à un soutien psychosocial, qui sont également essentiels pour les travailleurs humanitaires de première ligne; de fournir une assistance en espèces modulable et opportune afin de permettre aux plus vulnérables de répondre en priorité à leurs propres besoins et de faciliter la protection sociale, une intégration plus rapide, l'activité économique et le retour volontaire ; d'intensifier les mesures de réduction précoce des risques de catastrophe ainsi que les initiatives d'adaptation intelligente au climat et de renforcement de la résilience ; et d'assurer l'intégration des acteurs locaux, notamment les organisations dirigées par les réfugiés et les hôtes, qui sont souvent les premiers à réagir aux mouvements de population à grande échelle.
- 66. La Fédération internationale et le Haut-Commissariat collaborent depuis plus de 50 ans, et leur mémorandum d'accord récemment renouvelé reste l'expression de leur partenariat et de leur engagement à faire progresser le Pacte mondial sur les réfugiés. Il faut renforcer la solidarité internationale et l'aide humanitaire afin de prendre pleinement en compte les besoins, les compétences, la vie et les souffrances des réfugiés et des demandeurs d'asile.

#### Déclarations faites au titre du droit de réponse

67. **M. Kuzmenkov** (Fédération de Russie) dit que, dans sa déclaration, la représentante de l'Ukraine a préféré répandre de la désinformation et des accusations contre la Fédération de Russie plutôt que de parler de la

- manière dont le régime nationaliste de Kiev aide les réfugiés et les déplacés. Le régime de Kiev mène une politique d'élimination de l'identité russe en Ukraine et ne divulgue donc pas d'informations sur la situation des minorités. Selon le dernier recensement national en Ukraine, effectué en 2001, le pays compte 8 millions de Russes et d'habitants russophones, même si au moment du coup d'État de 2014, ce nombre a probablement augmenté. À la suite à la guerre civile déclenchée par Kiev contre la population du sud-est de l'Ukraine, 4,5 millions de réfugiés ont abandonné les anciennes régions ukrainiennes et cherché protection dans les territoires appartenant à la Russie. Ils sont partis volontairement pour éviter les bombardements constants et le dénigrement.
- 68. La représentante de l'Ukraine a demandé dans sa déclaration le retour en Ukraine des enfants russophones, mais elle a omis de mentionner les lois discriminatoires adoptées en Ukraine sur l'éducation et l'emploi de l'ukrainien comme langue officielle de l'État. Depuis 2020, les écoles de langue russe n'existent plus en Ukraine et, en septembre 2022, l'enseignement du russe a été entièrement supprimé du programme scolaire, même en tant que langue étrangère facultative. Tout enfant russophone qui retournerait en Ukraine serait effectivement soumis à une ukrainisation forcée, ce qui viole clairement les normes et les exigences en matière de promotion et de protection des droits humains et des droits des minorités.
- 69. La représentante de l'Ukraine a également affirmé à tort que la Russie jouait avec la faim. La Fédération de Russie est partie à l'Initiative sur le transport sécurisé de céréales et de denrées alimentaires depuis les ports ukrainiens, mais les denrées alimentaires exportées d'Ukraine ont été destinées de manière disproportionnée aux pays de l'Union européenne, les pays en développement ne recevant que 3 % du total. L'Ukraine utilise également des navires civils en vue de mener des attaques terroristes par drone contre Sébastopol. Il est tout aussi inacceptable que, selon les informations recueillies par la Fédération de Russie, des experts britanniques basés dans le port d'Otchakov aient aidé le régime de Kiev à mener ces attaques.
- 70. S'agissant des accusations de « visées impérialistes », la représentante de l'Ukraine confond manifestement la Fédération de Russie et les États-Unis, qui assistent le régime de Kiev.
- 71. **M. Sahraoui** (Algérie) dit que les allégations de la représentante du Maroc, Puissance occupante du Sahara occidental, sont fabriquées de toutes pièces et destinées à justifier sa position illégale et immorale. Le Sahara occidental est un territoire non autonome inscrit

22-24666 13/15

- à l'ordre du jour de la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission) de l'Assemblée générale. La Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au occidental (MINURSO) a été chargée d'organiser un référendum libre et transparent afin de permettre au peuple du Sahara occidental d'exercer son droit à l'autodétermination. Un recensement des réfugiés sahraouis dans le camp de Tindouf devrait s'inscrire dans cet effort plus large et global, et ne pas être un simple exercice technique. Notant l'apparente obsession de la Puissance occupante pour le recensement, l'orateur rappelle que le Haut-Commissariat a procédé à un décompte approximatif de la population lors de sa visite de 2017 dans les camps de Tindouf, afin de mieux répondre aux besoins des résidents des camps.
- 72. La délégation algérienne rejette avec la plus grande fermeté les allégations fallacieuses de détournement de l'aide humanitaire destinée aux réfugiés sahraouis. En 2020, à la suite d'une enquête interne, le Commissaire européen à la gestion des crises a exclu la possibilité d'un détournement de fonds et confirmé que cette aide faisait l'objet d'une surveillance stricte et de garanties visant à en empêcher le détournement. Il est très peu probable que les donateurs gardent le silence sur le détournement de l'aide. En outre, aucun rapport de l'ONU n'apporte de preuves à l'appui de ces allégations.
- 73. S'agissant de l'utilisation alléguée de drones par les Sahraouis, la Puissance occupante, non satisfaite du spectacle offert par son Représentant permanent après que le Conseil de sécurité a renouvelé le mandat de la MINURSO, a décidé de porter ses mensonges devant la Commission, faisant fi du contenu du rapport du Secrétaire général présenté au Conseil, dans lequel il a confirmé que c'était l'armée royale marocaine, et non les Sahraouis, qui avait tué des civils à l'aide de drones. Quant aux liens allégués entre le Front POLISARIO et des organisations terroristes, on peut dire que le Maroc lui-même est un soutien de premier plan du terrorisme si le critère applicable est l'appartenance individuelle de ses ressortissants à des organisations terroristes, étant donné le nombre considérable de ressortissants marocains dans les rangs de Daech. En conclusion, l'orateur réaffirme que la question du Sahara occidental est une question de décolonisation qui ne peut être résolue que par l'organisation d'un référendum libre, équitable et transparent qui permettra au peuple du Territoire d'exercer son droit à l'autodétermination.
- 74. **M**<sup>me</sup> **Bouzid** (Maroc) dit que l'Algérie tente de se faire passer pour un acteur responsable de l'action humanitaire, mais la réalité est tout autre. L'Algérie n'a

- pas accueilli les populations dans les camps de Tindouf, mais les y maintient contre leur gré, sans protéger leurs droits. Ces droits sont quotidiennement violés en toute impunité. L'Algérie n'octroie pas d'aide humanitaire à ces populations, mais les a privées de cette aide en la détournant avec la complicité des dirigeants du Front POLISARIO. L'Algérie viole en effet le droit international humanitaire, la Convention relative au statut des réfugiés et, depuis 2011, les résolutions du Conseil de sécurité, puisqu'elle prive les personnes des camps de Tindouf de leur droit fondamental d'être enregistrées et recensées par le Haut-Commissariat, et refuse de leur permettre de faire leurs propres choix et de trouver une solution durable.
- 75. Les rapports de l'OLAF, de l'Union européenne et du Haut-Commissariat rendent compte du détournement honteux de fonds humanitaires qui a duré près de cinq décennies. Les jeunes enfants des camps de Tindouf ont été enrôlés de force par les groupes armés séparatistes, avec la participation et la bénédiction de l'Algérie, ce qui les prive de leurs droits, en violation de la Convention relative aux droits de l'enfant et de son Protocole facultatif concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés, auxquels l'Algérie est partie. Ces violations graves du droit international sont inacceptables et constituent des crimes contre l'humanité et des crimes de guerre, conformément au statut de Rome de la Cour pénale internationale. Ces informations figurent dans des rapports et sont accompagnées de preuves sous forme de photographies. Le Front POLISARIO endoctrine idéologiquement les enfants dans les camps de Tindouf et les sépare de leurs familles.
- 76. L'Algérie prétend être un simple observateur au Sahara marocain et sa délégation doit indiquer quel pays accueille et finance le groupe POLISARIO sur son territoire depuis plus de 50 ans, quel pays séquestre des personnes dans les camps de Tindouf, quel pays finance et conseille le Front POLISARIO, quel pays consacre tous ses efforts diplomatiques à la question du Sahara marocain et quel pays est le seul à avoir rompu ses relations avec d'autres pays uniquement en raison de leur soutien à l'Initiative d'autonomie. Les rapports de l'ONU ainsi que les résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité ont mis en évidence la responsabilité de l'Algérie, qui doit répondre aux questions, faire éclater la vérité et révéler ses intentions. Le Haut-Commissariat devrait être autorisé à enregistrer les réfugiés, afin de déterminer le nombre exact de personnes dans les camps et de veiller à ce que l'aide humanitaire appropriée parvienne à ceux qui en ont besoin.

77. M. Sahraoui (Algérie) dit que la représentante du Maroc s'obstine à débiter des mensonges incohérents. Si, comme elle le prétend, l'Algérie finance le Front POLISARIO, l'orateur demande pourquoi elle aurait besoin de voler l'aide humanitaire. La délégation algérienne ne comprend pas la fixation de la délégation marocaine sur la réalisation d'un recensement de la population des camps. À la suite de la visite du Haut-Commissariat en 2017 qui avait procédé à un recensement de la population, le Conseil de sécurité a, dans sa résolution 2351 (2017), demandé un renforcement de l'aide internationale en faveur du peuple sahraoui, ce à quoi le PAM avait donné suite. Toute organisation souhaitant se rendre dans les camps peut le faire sans aucune ingérence de la part des autorités algériennes. Ce sont les autorités marocaines qui, à la manière d'une Puissance d'occupation, ont empêché l'Envoyé personnel du Secrétaire général pour le Sahara occidental, entre autres, de visiter le Territoire ou de rencontrer des représentants de la société civile sahraouie.

78. Les affirmations selon lesquelles des enfants soldats sont recrutés dans les camps de réfugiés de Tindouf sont absurdes. En janvier 2022, le Représentant du Secrétaire général lui-même a nié l'existence d'activités d'enfants soldats dans les camps, phénomène qui n'est attesté dans aucun rapport de l'ONU. En affirmant le contraire, la représentante du Maroc accuse non seulement l'Algérie mais aussi l'Organisation tout entière de couvrir de telles activités. Enfin, la présence des Sahraouis en Algérie n'est que le résultat de l'occupation des terres sahraouies par le Maroc; l'Algérie ne retient personne. La mise à la disposition du public des rapports de l'ONU empêche en fin de compte de telles affabulations.

79. **M**<sup>me</sup> **Bouzid** (Maroc) déclare que les résolutions adoptées par le Conseil de sécurité, l'Union européenne, le PAM et l'OLAF confirment toutes que la question du recensement de la population du camp de réfugiés de Tindouf est politisée et que l'Algérie, en tant que pays hôte, refuse obstinément d'autoriser le Haut-Commissariat à procéder à un recensement complet de la population du camp. Obtenir un recensement précis de cette population est une condition légitime et pratique qui va de pair avec la fourniture de l'aide humanitaire.

80. S'agissant des allégations selon lesquelles le Maroc publie des photos d'un phénomène inexistant d'enfants soldats, l'oratrice souligne que de hauts fonctionnaires de l'ONU ont déclaré que les photos en question avaient bien été prises dans les camps de Tindouf en Algérie et que, à leur connaissance, elles

n'avaient pas été truquées. Le recrutement d'enfants soldats en Algérie persiste bel et bien.

La séance est levée à 12 h 15.

22-24666 15/15